

LETTRE DE MON PAPI

Programme d'Actions pour la Prévention des Inondations



Nous voilà déjà à mi-parcours du PEP

Labellisé à la fin 2022, le Programme d'Études Préalables (PEP) est désormais à mi-chemin de ses 3 années de programmation. La majorité des 25 actions qui le composent ont été initiées, engagées ou terminées, mais il est nécessaire de continuer la dynamique du bassin de Thau dans la prévention des inondations. En effet, on sait désormais que la sinistralité des communes couvertes par un PPRI et un PAPI diminue de moitié ! Alors continuons l'effort.

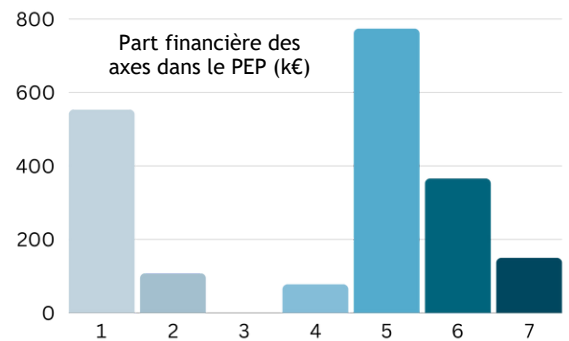


Yves MICHEL
Président du SMBT
Élu référent du PAPI



Le PEP en chiffres

- 3 années de réalisation
- 25 actions inscrites
- 7 maîtres d'ouvrage
- 2.7 millions € engagés
- 73 % de financement moyen



L'année 2024 est une année décisive pour le PAPI. Il s'agit de poursuivre la réalisation des actions du PEP et d'élaborer collectivement le PAPI qui suivra. Cette année verra aussi la réalisation d'actions essentielles à une prévention efficace et équilibrée, notamment le dispositif "Thau Alabri", les études sur plusieurs cours d'eau ou la stratégie culture du risque.

Financeurs



Partenaires



Thau Alabri et l'adaptation du bâti existant

Destiné aux propriétaires d'habitations ou d'entreprises en zone inondable, le dispositif Alabri permet la réalisation d'un diagnostic gratuit et l'accompagnement vers des solutions de mitigation. Parmi les solutions fréquemment recommandées, on retrouve la pose de batardeaux, de clapets anti-retour ou la rehausse des installations électriques.

Actif depuis le 1er mars 2024, le service est proposé au moins jusqu'à fin 2025. L'occasion pour ces propriétaires de protéger son habitation et se mettre en conformité avec le PPRI.

Plus d'informations : www.osgapi.com/thualabri



Une culture du risque inondation locale

Volet essentiel d'une prévention des risques efficace, la sensibilisation du public passe par de nombreux canaux pour faire connaître les zones touchées, les causes des inondations et le bon comportement à adopter.

Une stratégie de communication locale, non anxiogène et en lien étroit avec le monde de la culture donne la feuille de route à suivre ces prochaines années pour former des habitants conscients du risque inondation et résilients.

Au programme : programme d'animations scolaires dès septembre 2024, panneaux informatifs sur les cours d'eau ou encore évènement annuel lors de la semaine de la résilience au mois d'octobre. Sans oublier les repères de crue fraîchement posés qui nous rappellent les inondations passées pour mieux prévenir les futures.

Limiter les débordements des cours d'eau ?

Oui, du moins dans les zones à enjeux. Sète Agglopôle porte des études sur 3 cours d'eau responsables d'inondations.

La première étude a débuté en 2023 et porte sur le Glauzuges à Marseillan. Elle proposera des solutions multi bénéfiques pour limiter les inondations tout en restaurant ou améliorant la morphologie du cours d'eau, sa capacité épuratoire ou son attrait pour la biodiversité. Résultats attendus fin 2024 !

Les deux autres études, portant sur les complexes Pallas/Sesquier à Mèze et Vène/Agau à Balaruc-le-Vieux débuteront avant l'été. Les aménagements préconisés pourront ensuite être programmés au PAPI et réalisés à partir de 2027.

En parallèle, SAM a prévu de réaliser un inventaire des digues et ouvrages de protection vis-à-vis des inondations pour satisfaire à l'obligation réglementaire des gemapiens gestionnaires de digues depuis le transfert de compétence de l'État au 1er janvier 2024. Cette étude définira le classement ou non des ouvrages existants en système d'endiguement qu'il faudra ensuite surveiller et entretenir le cas échéant.

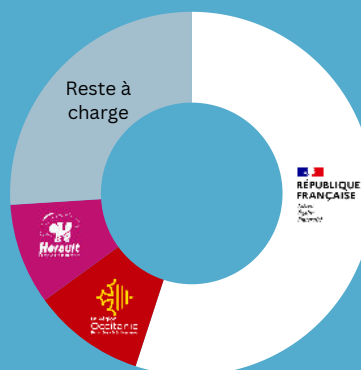


LE BILAN À MI-PARCOURS DU PEP

Le calendrier de la démarche PEP-PAPI



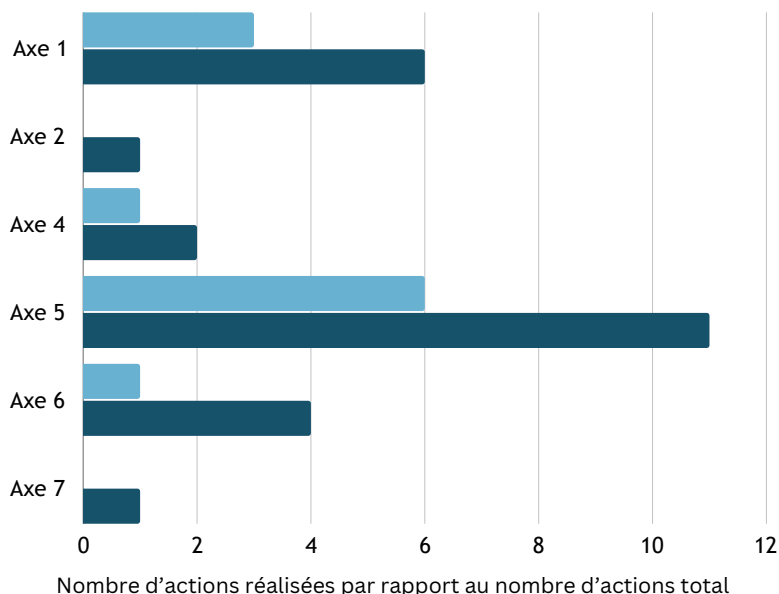
Plan de financement global



État (FPRNM & FV)* : 54,5 %
Région Occitanie : 10 %
Département de l'Hérault : 8,6 %
Autofinancement : 26,9 %

*Fonds de Prévention des Risques Naturels majeurs & Fonds Vert

Bilan technique : avancement des actions



Le bilan à mi-chemin du PEP est encourageant, mais un travail important reste à faire notamment sur la mise en place des solutions de mitigation pour le bâti communal et les particuliers. La campagne de communication autour du dispositif Alabri nécessite un relais fort des mairies et des élus pour guider les propriétaires concernés vers la réalisation d'un diagnostic et légitimer le dispositif en place.

Axe 3 du PAPI et VIGITHAU Risques

Au cœur de la prévention du risque inondation, les actions de l'axe 3 : *Surveillance et prévision des crues et inondations* ne sont pas finançables via le PAPI car il s'agit d'une compétence de la commune dans le cadre de la sécurité civile à financer en fonds propres. Seuls les exercices de crise peuvent être considérés comme de la formation et donc éligibles via l'axe 1. Des exercices de formation pourront ainsi être inscrits au PAPI afin de former l'ensemble des acteurs de la sécurité civile à la gestion du risque inondation. Cependant, l'AFPCNT et Predict Services proposent des exercices gratuits de gestion des risques naturels via la plateforme Preparisk. Les prochains exercices sur la submersion marine et les inondations auront lieu en mai. Pour s'inscrire dès maintenant : www.preparisk.fr

